

Madame Sybille SAMOYAULT
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place du Général Charles de Gaulle
65000 TARBES

JUILLAN, le 28 juin 2021

Objet : modification du portage du dossier d'autorisation environnementale de l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées

Madame la Secrétaire générale,

L'étude relative à la demande d'autorisation environnementale de l'aéroport de Tarbes Lourdes Pyrénées a été initiée par l'ancien délégataire de l'aéroport, compte tenu de ses attributions contractuelles. Le dossier était porté depuis le 1^{er} janvier 2021 par le nouveau délégataire, la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR).

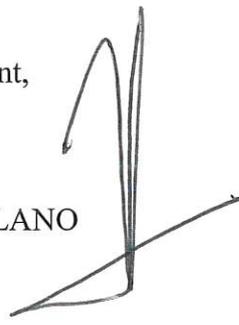
Dans la mesure où certaines parcelles ne sont pas dans le périmètre délégué à la SPLAR et sont actuellement gérées par le Syndicat Mixte PYRENIA, il a été convenu que ce dernier serait pétitionnaire du dossier et reprend donc à son compte les engagements et responsabilités inhérents aux futurs travaux de mise en conformité de la plateforme aéroportuaire.

Dans le cadre de ses missions, la SPLAR se verra attribuer par le délégant Pyrénia, les obligations de suivi, de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident sur l'eau sur le périmètre délégué.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Bernard PLANO



Copie : DDT65
SPLAR